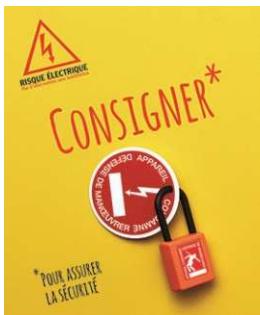


CATALOGUE FORMATIONS 2026



Habilitations
électriques



CACES et
Autorisations de
Conduite



Transport de
Marchandises
Dangereuses



Risques
professionnels



Dans une entreprise, seules les personnes disposant d'une habilitation électrique peuvent effectuer des opérations sur les installations électriques. En milieu industriel en particulier, les opérations liées à l'électricité sont très diverses. C'est pourquoi les risques d'accident ne sont pas moindres. De ce fait, les professionnels intervenants doivent disposer d'une habilitation électrique adaptée aux travaux qu'ils doivent entreprendre.

D'après l'INRS, la plupart des salariés dans le secteur industriel sont souvent amenés à travailler avec du matériel électrique. La prévention de ces risques repose sur la sécurisation des matériels électriques et le respect des règles de sécurité.

Selon l'habilitation électrique code du travail décret du 22/09/2010, les personnes qui doivent intervenir sur un matériel ou une installation électrique doivent suivre une formation habilitation électrique en vue d'obtenir une habilité électrique de leur employeur. Cette formation va permettre aux apprenants d'acquérir une aptitude professionnelle dans le cadre de la prévention des risques électriques.

C'est dans ce contexte que nous avons construit notre catalogue de formations.

Principalement axées sur la santé et la sécurité au travail nos formations ont pour objectif de vous assister dans la prévention des risques industriels. **La formation des opérateurs est un élément essentiel pour assurer la protection des travailleurs.**

En complément des formations présentes dans ce catalogue, ACANTHE a noué des partenariats de longue date avec les sociétés FTL et LA CLE DE 7 afin de vous proposer des formations spécifiques sur les thèmes suivants : Autorisations de conduite, Sécurité machines et habilitations mécaniques, Risques chimiques, Transport de Marchandises Dangereuses.

N'hésitez pas à nous solliciter pour que nous puissions mettre en place, avec nos partenaires, les actions de formation dont vous avez besoin.

Contact ACANTHE :

Dara PANNICKE au 09.72.55.96.30 ou par mail à d.pannicke@acanthe-sarl.fr

ACCES AUX LOCAUX DE



Accessibilité aux personnes handicapées

L'accès au bâtiment est muni d'une rampe ainsi que d'un ascenseur.
En cas de besoin particulier, veuillez nous contacter.

Plan d'accès

6 rue de la Douzillère – 2^{ème} étage (porte à droite) - 37300 JOUE-LES-TOURS

Téléphone : 09 72 55 96 30

Attention : le stationnement se fait à l'extérieur de l'enceinte du bâtiment.

Des barrières privatives sont positionnées en entrée et sortie du 6, rue de la Douzillère.



N° 2022/99436.2

AFNOR Certification certifie que l'organisme :
AFNOR Certification certifies that the company:

ACANTHE

N° de déclaration d'activité : 24370252837
N° SIREN : 501862775

pour les activités suivantes :
for the following activities:

RÉALISATION DE PRESTATIONS DE : - ACTIONS DE FORMATION

sur le(s) site(s) suivant(s) :
on the following location(s):

6 RUE DE LA DOUZILLERE FR - 37300 JOUE LES TOURS

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

- le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail
- l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
- le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
- le programme de certification AFNOR Certification - CERTI A 1814

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2025-03-29

Jusqu'au
Until

2028-03-28

SignatureFournisseur

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme.
The electronic certificate available at www.afnor.org attests in real-time that the company is certified.
Accréditation COFRAC n° 5-0000, Certification de Produits et Services, Portée disponible sur www.afnor.fr.
COFRAC accreditation n° 5-0000, Products and Services Certification, Scope available on www.afnor.fr.

Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat



AFNOR Certification est une marque déposée. AFNOR Certification is a registered trademark. CERTI A 1814 09/2023

OFFRE DE FORMATIONS 2026

I - HABILITATIONS ELECTRIQUES

Formation initiale : Habilitation électrique du personnel averti B0, H0 Exécutant / Chargé de Chantier	P. 01
Formation initiale : Habilitation électrique du personnel averti BS, BE Mancœuvre	P. 03
Formation initiale : Habilitation électrique du personnel qualifié B2V, BR, BC 46	P. 05
Formation initiale : Habilitation électrique du personnel qualifié B2V, BR, BC 712	P. 07
Formation initiale : Habilitation électrique du personnel qualifié H2, HC	P. 09
Recyclage : Habilitation électrique du personnel averti BS, BE Mancuvre	P. 11
Recyclage : Habilitation électrique du personnel qualifié B2V, BR, BC	P. 13
Recyclage : Habilitation électrique du personnel qualifié H2, HC	P. 15

II - CACES ET AUTORISATION DE CONDUITE

Formation initiale : Chariots automoteurs de manutention CACES R489 - Cat. 1A à 7	P. 17
Formation initiale : Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnel CACES R486A - Cat. A à C	P. 20
Formation initiale : Engins de chantier CACES R482	P. 23
Recyclage : Chariots automoteurs de manutention CACES R489 - Cat. 1A à 7	P. 26
Recyclage : Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnel CACES R486A - Cat. A à C	P. 29
Recyclage : Engins de chantier CACES R482	P. 32
Formation initiale : AC Chariots automoteurs de manutention Cat. 3 R489	P. 35
Formation initiale : AC Gerbeur accompagnant Cat. 1A	P. 38

IV - RISQUES PROFESSIONNELS

Devenir Sauveteur Secouriste du Travail	P. 41
Maintien et Actualisation des Compétences SST	P. 45

V - TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES TMD

Transport de Marchandises Dangereuses - §1.3 de l'ADR	P. 49
Risque chimique	P. 51

Référence formation : HE H0 B0 Exécutant / Chargé de Chantier

Préparation à l'habilitation électrique du personnel non électricien

Habilitation B0, H0, HOV

Formation conduisant à certification professionnelle : OUI (Ministère du Travail)

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNEES

- 2023 : 98 %
- 2024 : 97 %
- 2025 : 99 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l'habilitation électrique B0, H0, HOV. 	<ul style="list-style-type: none"> • QCM pour la partie théorique, avec une note minimum de 14/20. • Mise en situation pratique suivant grille d'évaluation (note B minimum).

PARTICIPANTS

- Personnel n'ayant pas de connaissance en électricité, appelé à effectuer des opérations simples sur des installations électriques nécessitant l'ouverture d'armoires ou de coffrets électriques.
- Personnel n'ayant pas de connaissance en électricité, appelé à effectuer des opérations à proximité d'installations électriques ou de pièces nues sous tension.

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

- Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.
- Formation tout public.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons :

Séances de formation théorique en salle, études de cas concrets, présentation de matériel, exercices théoriques, exercices pratiques de mise en situation.

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paperboard ou tableau blanc, films vidéo.

La formation sera assurée par des formateurs expérimentés, experts dans leurs domaines de compétences.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

- **Notions préalables** : - Qu'est-ce que l'électricité ? - les grandeurs physiques - la loi d'Ohm.
- **Connaissance du risque** : - L'électrisation et l'électrocution – les brûlures, les incendies, les explosions.
- **La protection des personnes et des biens** : - Structure d'une installation – l'appareillage électrique – méthodes générales de protection.
- **Conduite à tenir en cas d'accident** : - Comment agir lors d'un accident d'origine électrique (électrisation, incendie) ?
- **La norme NFC 18-510** : - La réglementation – l'habilitation électrique – rôles des personnes opérant sur des ouvrages électriques – le travail ou voisinage de pièces nues sous tension en BT et en HT – les équipements de protection collective.
- **Module B0** : les acteurs concernés par les travaux d'ordre non électrique – les limites des habilitations B0, H0, H0V.

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque demi-journée. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

Une attestation de formation précisant les résultats de l'évaluation finale sera adressée à l'entreprise.

MODALITES

- **Durée du stage** : 1 jour de 7 heures
- **Coût du stage** : 210 € HT par stagiaire. Minimum de facturation : 760 € HT par session, hors frais de déplacements et de restauration.
 - **Date du stage** : Voir nos conditions particulières
 - **Lieu du stage** : Dans nos locaux / vos locaux
 - **Référent technique** : Thomas BAGRIN, ACANTHE SAS

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature

Référence formation : HE BS BEM

Préparation à l'habilitation électrique du personnel non électricien

Habilitation BS BEM

Formation conduisant à certification professionnelle : OUI (Ministère du Travail)

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNEES

- 2023 : 98 %
- 2024 : 97 %
- 2025 : 99 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l'habilitation électrique BS BEM 	<ul style="list-style-type: none"> • QCM pour la partie théorique, avec une note minimum de 14/20 par questionnaire. • Mise en situation pratique suivant grille d'évaluation (note B minimum).

PARTICIPANTS

- Personne ayant une connaissance des règles élémentaires d'électricité.

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

- Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons :

Séances de formation théorique en salle, études de cas concrets, présentation de matériel, exercices théoriques, exercices pratiques de mise en situation.

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paperboard ou tableau blanc, films vidéo.

La formation sera assurée par des formateurs expérimentés, experts dans leurs domaines de compétences.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

- **Notions préalables** : - Qu'est-ce que l'électricité ? - les grandeurs physiques - la loi d'Ohm.
- **Connaissance du risque** : - L'électrisation et l'électrocution – les brûlures, les incendies, les explosions.
- **La protection des personnes et des biens** : - Structure d'une installation – l'appareillage électrique – méthodes générales de protection.

- **Conduite à tenir en cas d'accident :** - Comment agir lors d'un accident d'origine électrique (électrisation, incendie) ?
- **La norme NFC 18-510 :** - La réglementation – l'habilitation électrique – rôles des personnes opérant sur des ouvrages électriques – le travail ou voisinage de pièces nues sous tension en BT et en HT – les équipements de protection collective.
- **Module B0 :** les acteurs concernés par les travaux d'ordre non électrique – les limites des habilitations B0, H0, H0V.

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque demi-journée. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

Une attestation de formation précisant les résultats de l'évaluation finale sera adressée à l'entreprise.

MODALITES

- **Durée du stage :** 2 jours de 7 heures
- **Coût du stage :** 420 € HT par stagiaire. Minimum de facturation : 1520 € HT par session, hors frais de déplacements et de restauration.
 - **Date du stage :** Voir nos conditions particulières
 - **Lieu du stage :** Dans nos locaux / vos locaux
 - **Référent technique :** Thomas BAGRIN, ACANTHE SAS

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature

Référence formation : HE B2V BR BC 46

Préparation à l'habilitation électrique du personnel électricien (Groupe de 4 à 6 personnes)

Habilitation B2V, BR, BC

Formation conduisant à certification professionnelle : OUI (Ministère du Travail)

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNEES

- 2023 : 98 %
- 2024 : 97 %
- 2025 : 99 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l'habilitation électrique B2V, BR, BC 	<ul style="list-style-type: none"> • QCM pour la partie théorique, avec une note minimum de 14/20 par questionnaire. • Mise en situation pratique suivant grille d'évaluation (note B minimum).

PARTICIPANTS

- Personnes appelées à effectuer des opérations d'ordre électrique sur des installations ou sur des équipements, nécessitant des connaissances en électricité (travaux ou interventions).
- Personnes appelées à mettre en sécurité d'autres opérateurs (consignations électriques).

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.

Les stagiaires doivent avoir des connaissances théoriques approfondies en électricité. Leurs activités professionnelles les amènent à réaliser régulièrement, des opérations sur des installations électriques. Notamment, ils doivent connaître :

- Les différentiels et grandeurs électriques
- Connaître les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects
- Connaître les fonctions de l'appareillage
- Savoir lire un schéma électrique

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons :

Séances de formation théorique en salle, études de cas concrets, présentation de matériel, exercices théoriques, exercices pratiques de mise en situation.

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paperboard ou tableau blanc, films vidéo.

La formation sera assurée par des formateurs expérimentés, experts dans leurs domaines de compétences.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

- **Notions préalables** : - Qu'est-ce que l'électricité ? - les grandeurs physiques - la loi d'Ohm.
- **Connaissance du risque** : - L'électrisation et l'électrocution – les brûlures, les incendies, les explosions.
- **La protection des personnes et des biens** : - Structure d'une installation – l'appareillage électrique – méthodes générales de protection.
- **Conduite à tenir en cas d'accident** : - Comment agir lors d'un accident d'origine électrique (électrisation, incendie) ?
- **La norme NFC 18-510** : - La réglementation – l'habilitation électrique – rôles des personnes opérant sur des ouvrages électriques – le travail ou voisinage de pièces nues sous tension en BT et en HT – les équipements de protection collective.
- **Module B0** : les acteurs concernés par les travaux d'ordre non électrique – les limites des habilitations B0, H0, H0V.

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque demi-journée. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

Une attestation de formation précisant les résultats de l'évaluation finale sera adressée à l'entreprise.

MODALITES

- **Nombre de stagiaires** : 4 minimum et 6 maximum
- **Durée du stage** : 3.5 jours de 7 heures
- **Coût du stage** : 735 € HT par stagiaire. Minimum de facturation : 2940 € HT par session, hors frais de déplacements et de restauration.
 - **Date du stage** : Voir nos conditions particulières
 - **Lieu du stage** : Dans nos locaux / vos locaux
 - **Référent technique** : Thomas BAGRIN, ACANTHE SAS

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature

Référence formation : HE B2V BR BC 712

Préparation à l'habilitation électrique du personnel électricien (Groupe de 7 à 12 personnes)

Habilitation B2V, BR, BC

Formation conduisant à certification professionnelle : OUI (Ministère du Travail)

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNEES

- 2023 : 98 %
- 2024 : 97 %
- 2025 : 99 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l'habilitation électrique B2V, BR, BC 	<ul style="list-style-type: none"> • QCM pour la partie théorique, avec une note minimum de 14/20 par questionnaire. • Mise en situation pratique suivant grille d'évaluation (note B minimum).

PARTICIPANTS

- Personnes appelées à effectuer des opérations d'ordre électrique sur des installations ou sur des équipements, nécessitant des connaissances en électricité (travaux ou interventions).
- Personnes appelées à mettre en sécurité d'autres opérateurs (consignations électriques).

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.

Les stagiaires doivent avoir des connaissances théoriques approfondies en électricité. Leurs activités professionnelles les amènent à réaliser régulièrement, des opérations sur des installations électriques. Notamment, ils doivent connaître :

- Les différentiels et grandeurs électriques
- Connaître les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects
- Connaître les fonctions de l'appareillage
- Savoir lire un schéma électrique

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons :

Séances de formation théorique en salle, études de cas concrets, présentation de matériel, exercices théoriques, exercices pratiques de mise en situation.

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paperboard ou tableau blanc, films vidéo.

La formation sera assurée par des formateurs expérimentés, experts dans leurs domaines de compétences.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

- **Notions préalables** : - Qu'est-ce que l'électricité ? - les grandeurs physiques - la loi d'Ohm.
- **Connaissance du risque** : - L'électrisation et l'électrocution – les brûlures, les incendies, les explosions.
- **La protection des personnes et des biens** : - Structure d'une installation – l'appareillage électrique – méthodes générales de protection.
- **Conduite à tenir en cas d'accident** : - Comment agir lors d'un accident d'origine électrique (électrisation, incendie) ?
- **La norme NFC 18-510** : - La réglementation – l'habilitation électrique – rôles des personnes opérant sur des ouvrages électriques – le travail ou voisinage de pièces nues sous tension en BT et en HT – les équipements de protection collective.
- **Module B0** : les acteurs concernés par les travaux d'ordre non électrique – les limites des habilitations B0, H0, H0V.

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque demi-journée. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

Une attestation de formation précisant les résultats de l'évaluation finale sera adressée à l'entreprise.

MODALITES

- **Nombre de stagiaires** : 7 minimum et 12 maximum
- **Durée du stage** : 4 jours de 7 heures
- **Coût du stage** : 840 € HT par stagiaire. Minimum de facturation : 3040 € HT par session, hors frais de déplacements et de restauration.
 - **Date du stage** : Voir nos conditions particulières
 - **Lieu du stage** : Dans nos locaux / vos locaux
 - **Référent technique** : Thomas BAGRIN, ACANTHE SAS

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature

Référence formation : HE H2V HC

Préparation à l'habilitation électrique du personnel électricien

Habilitation H2V HC

Formation conduisant à certification professionnelle : OUI (Ministère du Travail)

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNEES

- 2023 : 98 %
- 2024 : 97 %
- 2025 : 99 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l'habilitation électrique H2V, HC 	<ul style="list-style-type: none"> • QCM pour la partie théorique, avec une note minimum de 14/20 par questionnaire. • Mise en situation pratique suivant grille d'évaluation (note B minimum).

PARTICIPANTS

- Personne qualifiée en électricité, appelée à faire des travaux et/ou des consignations.

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

- Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.
- Les stagiaires doivent avoir des connaissances théoriques approfondies en électricité. Leurs activités professionnelles les amènent à réaliser régulièrement, des opérations sur des installations électriques.
- Les stagiaires devront avoir suivi le tronc commun « électricien » dans les 6 mois précédent cette formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons :

Séances de formation théorique en salle, études de cas concrets, présentation de matériel, exercices théoriques, exercices pratiques de mise en situation.

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paperboard ou tableau blanc, films vidéo.

La formation sera assurée par des formateurs expérimentés, experts dans leurs domaines de compétences.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

- **Notions préalables** : - Qu'est-ce que l'électricité ? - les grandeurs physiques - la loi d'Ohm.
- **Connaissance du risque** : - L'électrisation et l'électrocution – les brûlures, les incendies, les explosions.
- **La protection des personnes et des biens** : - Structure d'une installation – l'appareillage électrique – méthodes générales de protection.
- **Conduite à tenir en cas d'accident** : - Comment agir lors d'un accident d'origine électrique (électrisation, incendie) ?
- **La norme NFC 18-510** : - La réglementation – l'habilitation électrique – rôles des personnes opérant sur des ouvrages électriques – le travail ou voisinage de pièces nues sous tension en BT et en HT – les équipements de protection collective
- **Module B0** : les acteurs concernés par les travaux d'ordre non électrique – les limites des habilitations B0, H0, H0V.

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque demi-journée. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

Une attestation de formation précisant les résultats de l'évaluation finale sera adressée à l'entreprise.

MODALITES

- **Durée du stage** : 1 jour de 7 heures
- **Coût du stage** : 210 € HT par stagiaire. Minimum de facturation : 760 € HT par session, hors frais de déplacements et de restauration.
- **Date du stage** : Voir nos conditions particulières
- **Lieu du stage** : Dans nos locaux / vos locaux
- **Référent technique** : Thomas BAGRIN, ACANTHE SAS

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature

Référence formation : Recyclage HE BS BEM

Recyclage à l'habilitation électrique du personnel non-électricien

Habilitation BS BEM

Formation conduisant à certification professionnelle : OUI (Ministère du Travail)

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNEES

- 2023 : 98 %
- 2024 : 97 %
- 2025 : 99 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l'habilitation électrique BS BEM 	<ul style="list-style-type: none"> • QCM pour la partie théorique, avec une note minimum de 14/20 par questionnaire. • Mise en situation pratique suivant grille d'évaluation (note B minimum).

PARTICIPANTS

Personne ayant une connaissance des règles élémentaires d'électricité.

Personne justifiant d'une habilitation électrique du même niveau de moins de 3 ans.

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

- Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.
- Les stagiaires doivent avoir des connaissances techniques.
- Les stagiaires doivent justifier d'une habilitation électrique du même niveau de moins de 3 ans.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons :

Séances de formation théorique en salle, études de cas concrets, présentation de matériel, exercices théoriques, exercices pratiques de mise en situation.

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paperboard ou tableau blanc, films vidéo.

La formation sera assurée par des formateurs expérimentés, experts dans leurs domaines de compétences.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

- **Notions préalables** : - Qu'est-ce que l'électricité ? - les grandeurs physiques - la loi d'Ohm.
- **Connaissance du risque** : - L'électrisation et l'électrocution – les brûlures, les incendies, les explosions.
- **La protection des personnes et des biens** : - Structure d'une installation – l'appareillage électrique – méthodes générales de protection.
- **Conduite à tenir en cas d'accident** : - Comment agir lors d'un accident d'origine électrique (électrisation, incendie) ?
- **La norme NFC 18-510** : - La réglementation – l'habilitation électrique – rôles des personnes opérant sur des ouvrages électriques – le travail ou voisinage de pièces nues sous tension en BT et en HT – les équipements de protection collective.
- **Module B0** : les acteurs concernés par les travaux d'ordre non électrique – les limites des habilitations B0, H0, H0V.

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque demi-journée. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

Une attestation de formation précisant les résultats de l'évaluation finale sera adressée à l'entreprise.

MODALITES

- **Durée du stage** : 1,5 jours soit 10,5 heures
- **Coût du stage** : 315 € HT par stagiaire. Minimum de facturation : 1140 € HT par session, hors frais de déplacements et de restauration.
- **Date du stage** : Voir nos conditions particulières
- **Lieu du stage** : Dans nos locaux / vos locaux
- **Référent technique** : Thomas BAGRIN, ACANTHE SAS

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature

Référence formation : Recyclage HE B2V BR BC

Recyclage à l'habilitation électrique du personnel électricien

Habilitation B2V, BR, BC

Formation conduisant à certification professionnelle : OUI (Ministère du Travail)

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNEES

- 2023 : 98 %
- 2024 : 97 %
- 2025 : 99 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l'habilitation électrique B2V, BR, BC 	<ul style="list-style-type: none"> • QCM pour la partie théorique, avec une note minimum de 14/20 par questionnaire. • Mise en situation pratique suivant grille d'évaluation (note B minimum).

PARTICIPANTS

- Personnes appelées à effectuer des opérations d'ordre électrique sur des installations ou sur des équipements, nécessitant des connaissances en électricité (travaux ou interventions).
- Personnes appelées à mettre en sécurité d'autres opérateurs (consignations électriques).
- Personne justifiant d'une habilitation électrique du même niveau de moins de 3 ans.

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.

Les stagiaires doivent avoir des connaissances théoriques approfondies en électricité. Leurs activités professionnelles les amènent à réaliser régulièrement, des opérations sur des installations électriques. Notamment, ils doivent connaître :

- Les différentiels et grandeurs électriques
- Connaître les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects
- Connaître les fonctions de l'appareillage
- Savoir lire un schéma électrique

Les stagiaires doivent justifier d'une habilitation électrique du même niveau de moins de 3 ans.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons :

Séances de formation théorique en salle, études de cas concrets, présentation de matériel, exercices théoriques, exercices pratiques de mise en situation.

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paperboard ou tableau blanc, films vidéo.

La formation sera assurée par des formateurs expérimentés, experts dans leurs domaines de compétences.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

- **Notions préalables** : - Qu'est-ce que l'électricité ? - les grandeurs physiques - la loi d'Ohm.
- **Connaissance du risque** : - L'électrisation et l'électrocution – les brûlures, les incendies, les explosions.
- **La protection des personnes et des biens** : - Structure d'une installation – l'appareillage électrique – méthodes générales de protection.
- **Conduite à tenir en cas d'accident** : - Comment agir lors d'un accident d'origine électrique (électrisation, incendie) ?
- **La norme NFC 18-510** : - La réglementation – l'habilitation électrique – rôles des personnes opérant sur des ouvrages électriques – le travail ou voisinage de pièces nues sous tension en BT et en HT – les équipements de protection collective.
- **Module B0** : les acteurs concernés par les travaux d'ordre non électrique – les limites des habilitations B0, H0, H0V.

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque demi-journée. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

Une attestation de formation précisant les résultats de l'évaluation finale sera adressée à l'entreprise.

MODALITES

- **Durée du stage** : 1,5 jours soit 10,5 heures
- **Coût du stage** : 315 € HT par stagiaire. Minimum de facturation : 1140 € HT par session, hors frais de déplacements et de restauration.
 - **Date du stage** : Voir nos conditions particulières
 - **Lieu du stage** : Dans nos locaux / vos locaux
 - **Référent technique** : Thomas BAGRIN, ACANTHE SAS

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature

Référence formation : Recyclage HE H2V HC

Recyclage à l'habilitation électrique du personnel électricien

Habilitation H2V HC

Formation conduisant à certification professionnelle : OUI (Ministère du Travail)

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNEES

- 2023 : 98 %
- 2024 : 97 %
- 2025 : 99 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l'habilitation électrique H2V, HC 	<ul style="list-style-type: none"> • QCM pour la partie théorique, avec une note minimum de 14/20 par questionnaire. • Mise en situation pratique suivant grille d'évaluation (note B minimum).

PARTICIPANTS

- Personne qualifiée en électricité, appelée à faire des travaux et/ou des consignations.
- Personne justifiant d'une habilitation électrique du même niveau de moins de 3 ans en ayant suivi au préalable le parcours Basse Tension (BT).

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.

Les stagiaires doivent avoir des connaissances théoriques approfondies en électricité. Leurs activités professionnelles les amènent à réaliser régulièrement, des opérations sur des installations électriques. Les stagiaires doivent justifier d'une habilitation électrique du même niveau de moins de 3 ans.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons :

Séances de formation théorique en salle, études de cas concrets, présentation de matériel, exercices théoriques, exercices pratiques de mise en situation.

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paperboard ou tableau blanc, films vidéo.

La formation sera assurée par des formateurs expérimentés, experts dans leurs domaines de compétences.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

- **Notions préalables** : - Qu'est-ce que l'électricité ? - les grandeurs physiques - la loi d'Ohm.
- **Connaissance du risque** : - L'électrisation et l'électrocution – les brûlures, les incendies, les explosions.
- **La protection des personnes et des biens** : - Structure d'une installation – l'appareillage électrique – méthodes générales de protection.
- **Conduite à tenir en cas d'accident** : - Comment agir lors d'un accident d'origine électrique (électrisation, incendie) ?
- **La norme NFC 18-510** : - La réglementation – l'habilitation électrique – rôles des personnes opérant sur des ouvrages électriques – le travail ou voisinage de pièces nues sous tension en BT et en HT – les équipements de protection collective.
- **Module B0** : les acteurs concernés par les travaux d'ordre non électrique – les limites des habilitations B0, H0, H0V.

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque demi-journée. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

Une attestation de formation précisant les résultats de l'évaluation finale sera adressée à l'entreprise.

MODALITES

- **Durée du stage** : 0,5 jour soit 3,5 heures
- **Coût du stage** : 105 € HT par stagiaire. Minimum de facturation : 380 € HT par session, hors frais de déplacements et de restauration.
 - **Date du stage** : Voir nos conditions particulières
 - **Lieu du stage** : Dans nos locaux / vos locaux
 - **Référent technique** : Thomas BAGRIN, ACANTHE SAS

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature

Référence formation : CACES R489 INITIALE

Chariots automoteurs de manutention – Catégories 1A à 7

Formation conduisant à certification professionnelle : OUI (CNAM)

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNEES

- 2023 : 100 %
- 2024 : 100 %
- 2025 : 100 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir le CACES de la catégorie choisie suivant la recommandation R 489. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.489 de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES). • Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.

Compétences attestées :

- Conduire et utiliser un chariot automoteur à conducteur porté en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 8) que pratiques (de 9 à 11) :
 - 1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, ...).
 - 2. Connaitre la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
 - 3. Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités.
 - 4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
 - 5. Connaitre et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
 - 6. Connaitre et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
 - 7. Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).

- 8. Connaitre et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
- 9. Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot.
- 10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.
- 11. Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

PARTICIPANTS

- Personnel appelé à effectuer des opérations de manutention et déplacement de charges, nécessitant des connaissances en matière de conduite.
- Personnel appelé à conduire en sécurité des chariots de catégories 1A à 7 selon recommandation R-489.

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

- Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.
- Aucune connaissance requise.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons :

Séances de formation théorique en salle, études de cas concrets, présentation de matériel, exercices théoriques, exercices pratiques de mise en situation de travail suivant le référentiel de formation préconisé par la CNAMTS (R489) et INRS (brochure ED 812)), et utilisation des chariots sur différents types de sols.

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paper-bord ou tableau blanc, films vidéo.

La formation sera assurée par des formateurs expérimentés, experts dans leurs domaines de compétences.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

REGLEMENTATION, NORMALISATION ET TEXTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Les obligations du constructeur.
- Les obligations des employeurs (formation, délivrance de l'autorisation de conduite) et la responsabilité du conducteur.

TECHNOLOGIE

- La classification par catégorie des chariots.
- La technologie des différents organes des chariots.
- Les caractéristiques, les utilisations courantes et les avantages et inconvénients des différentes catégories de chariot.
- Les principaux risques : renversement, surcharge occasionnelle, chute, heurt ...

SÉCURITÉ

- Les interdictions
- Les règles de conduite, de circulation, de stationnement.
- L'adéquation des chariots en fonction de la charge nominale, de la hauteur de travail, de la nature du travail, du lieu.
- Les distances de sécurité.
- Les organes de sécurité et les vérifications et entretien courant à effectuer.
- Les consignes et les manœuvres liées à l'utilisation.

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque demi-journée. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

Une attestation de formation précisant les résultats de l'évaluation finale sera adressée à l'entreprise. Les titres CACES seront délivrés avec la fin de dossier par notre partenaire de formation (FTL, ...).

MODALITES

- **Durée du stage** : 5 jours de 7 heures
- **Coût du stage** : 980 € HT par stagiaire. Minimum de facturation : 2940 € HT par session, hors frais de déplacements et de restauration.
- **Date du stage** : Voir nos conditions particulières
- **Lieu du stage** : Dans les locaux de notre partenaire FTL (41) / vos locaux
- **Référent technique** : Thomas BAGRIN, ACANTHE SAS

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature

Référence formation : CACES R486 INITIALE

Plateforme élévatrice – Catégories A à C

Formation conduisant à certification professionnelle : OUI (CNAM)

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNEES

- 2023 : 100 %
- 2024 : 100 %
- 2025 : 100 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir le CACES de la catégorie choisie suivant la recommandation R 486. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.486 de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES). • Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.

Compétences attestées :

- Conduire et utiliser une Plateforme élévatrice en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 8) que pratiques (de 9 à 11) :
 - 1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur).
 - 2. Connaitre la technologie des PEMPs utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
 - 3. Identifier les différents types de PEMPs, leurs caractéristiques et leurs capacités.
 - 4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
 - 5. Connaitre et maîtriser les conditions de stabilité des PEMPs pendant les déplacements,
 - 6. Connaitre et maîtriser les risques liés à l'utilisation des PEMPs
 - 7. Savoir exploiter les PEMPs (freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
 - 8. Connaitre et effectuer les vérifications d'usage des PEMPs (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
 - 9. Réaliser les prises de poste et les vérifications de la PEMPs.
 - 10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de la PEMPs,
 - 11. Vérifier l'état de la PEMPs (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

PARTICIPANTS

- Personnel appelé à effectuer des opérations en hauteur en poste fixe ou en déplacement, nécessitant des connaissances en matière de conduite.
- Personnel appelé à conduire en sécurité des PEMPs de catégories A à C selon recommandation R-486.

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

- Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.
- Aucune connaissance requise.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons :

Séances de formation théorique en salle, études de cas concrets, présentation de matériel, exercices théoriques, exercices pratiques de mise en situation de travail suivant le référentiel de formation préconisé par la CNAMTS (R489) et INRS (brochure ED 812), et utilisation des plateformes élévatrices sur différents types de sols.

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paper-bord ou tableau blanc, films vidéo.

La formation sera assurée par des formateurs expérimentés, experts dans leurs domaines de compétences.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

REGLEMENTATION, NORMALISATION ET TEXTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Les obligations du constructeur.
- Les obligations des employeurs (formation, délivrance de l'autorisation de conduite) et la responsabilité du conducteur.

TECHNOLOGIE

- La classification par catégorie des PEMPs.
- La technologie des différents organes des PEMPs.
- Les caractéristiques, les utilisations courantes et les avantages et inconvénients des différentes catégories de PEMPs.
- Les principaux risques : renversement, surcharge occasionnelle, chute, heurt ...

SÉCURITÉ

- Les interdictions
- Les règles de conduite, de circulation, de stationnement.
- L'adéquation des PEMPs en fonction de la charge nominale, de la hauteur de travail, de la nature du travail, du lieu.
- Les distances de sécurité.
- Les organes de sécurité et les vérifications et entretien courant à effectuer.
- Les consignes et les manœuvres liées à l'utilisation.

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque demi-journée. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

Une attestation de formation précisant les résultats de l'évaluation finale sera adressée à l'entreprise. Les titres CACES seront délivrés avec la fin de dossier par notre partenaire de formation (FTL, ...).

MODALITES

- **Durée du stage** : 4 jours de 7 heures
- **Coût du stage** : 780 € HT par stagiaire. Minimum de facturation : 2340 € HT par session, hors frais de déplacements et de restauration.
- **Date du stage** : Voir nos conditions particulières
- **Lieu du stage** : Dans les locaux de notre partenaire FTL (41) / vos locaux
- **Référent technique** : Thomas BAGRIN, ACANTHE SAS

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature

Référence formation : CACES R482 INITIALE

Engin de terrassement – Catégories A à G

Formation conduisant à certification professionnelle : OUI (CNAM)

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNEES

- 2023 : 100 %
- 2024 : 100 %
- 2025 : 100 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir le CACES de la catégorie choisie suivant la recommandation R 482. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.482 de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES). • Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.

Compétences attestées :

- Conduire et utiliser un engin de terrassement en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 8) que pratiques (de 9 à 11) :
 - 1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur).
 - 2. Connaitre la technologie des engins de terrassement utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
 - 3. Identifier les différents types d'engins de terrassement, leurs caractéristiques et leurs capacités.
 - 4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
 - 5. Connaitre et maîtriser les conditions de stabilité des engins de terrassement pendant les déplacements,
 - 6. Connaitre et maîtriser les risques liés à l'utilisation des engins de terrassement
 - 7. Savoir exploiter les engins de terrassement (freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
 - 8. Connaitre et effectuer les vérifications d'usage des engins de terrassement (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
 - 9. Réaliser les prises de poste et les vérifications de l'engin de terrassement.
 - 10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de l'engin de terrassement.

- 11. Vérifier l'état de l'engin de terrassement (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

PARTICIPANTS

- Personnel appelé à effectuer des opérations sur des chantiers, nécessitant des connaissances en matière de conduite.
- Personnel appelé à conduire en sécurité des engins de terrassement de catégories A à G selon recommandation R482.

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

- Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.
- Aucune connaissance requise.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons :

Séances de formation théorique en salle, études de cas concrets, présentation de matériel, exercices théoriques, exercices pratiques de mise en situation de travail suivant le référentiel de formation préconisé par la CNAMTS (R482) et INRS (brochure ED 812), et utilisation des engins de terrassement sur différents types de sols.

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paper-bord ou tableau blanc, films vidéo.

La formation sera assurée par des formateurs expérimentés, experts dans leurs domaines de compétences.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

REGLEMENTATION, NORMALISATION ET TEXTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Les obligations du constructeur.
- Les obligations des employeurs (formation, délivrance de l'autorisation de conduite) et la responsabilité du conducteur.

TECHNOLOGIE

- La classification par catégorie des engins de terrassement.
- La technologie des différents organes des engins de terrassement.
- Les caractéristiques, les utilisations courantes et les avantages et inconvénients des différentes catégories des engins de terrassement.
- Les principaux risques : renversement, surcharge occasionnelle, chute, heurt ...

SÉCURITÉ

- Les interdictions
- Les règles de conduite, de circulation, de stationnement.
- L'adéquation des engins de terrassement en fonction de leur utilisation
- Les distances de sécurité.
- Les organes de sécurité et les vérifications et entretien courant à effectuer.
- Les consignes et les manœuvres liées à l'utilisation.

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque demi-journée. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

Une attestation de formation précisant les résultats de l'évaluation finale sera adressée à l'entreprise. Les titres CACES seront délivrés avec la fin de dossier par notre partenaire de formation (FTL, ...).

MODALITES

- **Durée du stage** : 5 jours de 7 heures
- **Coût du stage** : 980 € HT par stagiaire. Minimum de facturation : 2940 € HT par session, hors frais de déplacements et de restauration.
- **Date du stage** : Voir nos conditions particulières
- **Lieu du stage** : Dans les locaux de notre partenaire FTL (41) / vos locaux
- **Référent technique** : Thomas BAGRIN, ACANTHE SAS

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature

Référence formation : CACES R489 Recyclage Chariots automoteurs de manutention – Catégories 1A à 7

Formation conduisant à certification professionnelle : OUI (CNAM)

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNEES

- 2023 : 100 %
- 2024 : 100 %
- 2025 : 100 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir le CACES de la catégorie choisie suivant la recommandation R 489. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.489 de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES). • Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.

Compétences attestées :

- Conduire et utiliser un chariot automoteur à conducteur porté en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 8) que pratiques (de 9 à 11) :
 - 1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, ...).
 - 2. Connaitre la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
 - 3. Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités.
 - 4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
 - 5. Connaitre et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
 - 6. Connaitre et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
 - 7. Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).

- 8. Connaitre et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
- 9. Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot.
- 10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.
- 11. Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

PARTICIPANTS

- Personnel appelé à effectuer des opérations de manutention et déplacement de charges, nécessitant des connaissances en matière de conduite.
- Personnel appelé à conduire en sécurité des chariots de catégories 1A à 7 selon recommandation R-489.

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

- Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.
- Être détenteur du CACES de la catégorie choisie.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons :

Séances de formation théorique en salle, études de cas concrets, présentation de matériel, exercices théoriques, exercices pratiques de mise en situation de travail suivant le référentiel de formation préconisé par la CNAMTS (R489) et INRS (brochure ED 812)), et utilisation des chariots sur différents types de sols.

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paper-bord ou tableau blanc, films vidéo.

La formation sera assurée par des formateurs expérimentés, experts dans leurs domaines de compétences.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

REGLEMENTATION, NORMALISATION ET TEXTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Les obligations du constructeur.
- Les obligations des employeurs (formation, délivrance de l'autorisation de conduite) et la responsabilité du conducteur.

TECHNOLOGIE

- La classification par catégorie des chariots.
- La technologie des différents organes des chariots.
- Les caractéristiques, les utilisations courantes et les avantages et inconvénients des différentes catégories de chariot.
- Les principaux risques : renversement, surcharge occasionnelle, chute, heurt ...

SÉCURITÉ

- Les interdictions
- Les règles de conduite, de circulation, de stationnement.
- L'adéquation des chariots en fonction de la charge nominale, de la hauteur de travail, de la nature du travail, du lieu.
- Les distances de sécurité.
- Les organes de sécurité et les vérifications et entretien courant à effectuer.
- Les consignes et les manœuvres liées à l'utilisation.

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque demi-journée. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

Une attestation de formation précisant les résultats de l'évaluation finale sera adressée à l'entreprise. Les titres CACES seront délivrés avec la fin de dossier par notre partenaire de formation (FTL, ...).

MODALITES

- **Durée du stage** : 3 jours de 7 heures
- **Coût du stage** : 588 € HT par stagiaire. Minimum de facturation : 1764 € HT par session, hors frais de déplacements et de restauration.
- **Date du stage** : Voir nos conditions particulières
- **Lieu du stage** : Dans les locaux de notre partenaire FTL (41) / vos locaux
- **Référent technique** : Thomas BAGRIN, ACANTHE SAS

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature

Référence formation : CACES R486 Recyclage

Plateforme élévatrice – Catégories A à C

Formation conduisant à certification professionnelle : OUI (CNAM)

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNEES

- 2023 : 100 %
- 2024 : 100 %
- 2025 : 100 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir le CACES de la catégorie choisie suivant la recommandation R486. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.486 de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES). • Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.

Compétences attestées :

- Conduire et utiliser une Plateforme élévatrice en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 8) que pratiques (de 9 à 11) :
 - 1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur).
 - 2. Connaitre la technologie des PEMP utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
 - 3. Identifier les différents types de PEMP, leurs caractéristiques et leurs capacités.
 - 4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
 - 5. Connaitre et maîtriser les conditions de stabilité des PEMP pendant les déplacements,
 - 6. Connaitre et maîtriser les risques liés à l'utilisation des PEMP.
 - 7. Savoir exploiter les PEMP (freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
 - 8. Connaitre et effectuer les vérifications d'usage des PEMP (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
 - 9. Réaliser les prises de poste et les vérifications de la PEMP.
 - 10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de la PEMP.
 - 11. Vérifier l'état de la PEMP (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

PARTICIPANTS

- Personnel appelé à effectuer des opérations en hauteur en poste fixe ou en déplacement, nécessitant des connaissances en matière de conduite.
- Personnel appelé à conduire en sécurité des PEMPs de catégories A à C selon recommandation R-486.

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

- Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.
- Être détenteur du CACES de la catégorie choisie.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons :

Séances de formation théorique en salle, études de cas concrets, présentation de matériel, exercices théoriques, exercices pratiques de mise en situation de travail suivant le référentiel de formation préconisé par la CNAMTS (R489) et INRS (brochure ED 812), et utilisation des plateformes élévatrices sur différents types de sols.

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paper-bord ou tableau blanc, films vidéo.

La formation sera assurée par des formateurs expérimentés, experts dans leurs domaines de compétences.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

REGLEMENTATION, NORMALISATION ET TEXTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Les obligations du constructeur.
- Les obligations des employeurs (formation, délivrance de l'autorisation de conduite) et la responsabilité du conducteur.

TECHNOLOGIE

- La classification par catégorie des PEMPs.
- La technologie des différents organes des PEMPs.
- Les caractéristiques, les utilisations courantes et les avantages et inconvénients des différentes catégories de PEMPs.
- Les principaux risques : renversement, surcharge occasionnelle, chute, heurt ...

SÉCURITÉ

- Les interdictions
- Les règles de conduite, de circulation, de stationnement.
- L'adéquation des PEMPs en fonction de la charge nominale, de la hauteur de travail, de la nature du travail, du lieu.
- Les distances de sécurité.
- Les organes de sécurité et les vérifications et entretien courant à effectuer.
- Les consignes et les manœuvres liées à l'utilisation.

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque demi-journée. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

Une attestation de formation précisant les résultats de l'évaluation finale sera adressée à l'entreprise. Les titres CACES seront délivrés avec la fin de dossier par notre partenaire de formation (FTL, ...).

MODALITES

- **Durée du stage** : 3 jours de 7 heures
- **Coût du stage** : 588 € HT par stagiaire. Minimum de facturation : 1764 € HT par session, hors frais de déplacements et de restauration.
- **Date du stage** : Voir nos conditions particulières
- **Lieu du stage** : Dans les locaux de notre partenaire FTL (41) / vos locaux
- **Référent technique** : Thomas BAGRIN, ACANTHE SAS

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature

Référence formation : CACES R482 Recyclage Engin de terrassement – Catégories A à G

Formation conduisant à certification professionnelle : OUI (CNAM)

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNEES

- 2023 : 100 %
- 2024 : 100 %
- 2025 : 100 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir le CACES de la catégorie choisie suivant la recommandation R482. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.482 de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES). • Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.

Compétences attestées :

- Conduire et utiliser un engin de terrassement en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 8) que pratiques (de 9 à 11) :
 - 1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur).
 - 2. Connaitre la technologie des engins de terrassement utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
 - 3. Identifier les différents types d'engins de terrassement, leurs caractéristiques et leurs capacités.
 - 4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
 - 5. Connaitre et maîtriser les conditions de stabilité des engins de terrassement pendant les déplacements,
 - 6. Connaitre et maîtriser les risques liés à l'utilisation des engins de terrassement
 - 7. Savoir exploiter les engins de terrassement (freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
 - 8. Connaitre et effectuer les vérifications d'usage des engins de terrassement (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
 - 9. Réaliser les prises de poste et les vérifications de l'engin de terrassement.
 - 10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de l'engin de terrassement.

- 11. Vérifier l'état de l'engin de terrassement (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

PARTICIPANTS

- Personnel appelé à effectuer des opérations sur des chantiers, nécessitant des connaissances en matière de conduite.
- Personnel appelé à conduire en sécurité des engins de terrassement de catégories A à G selon recommandation R482.

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

- Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.
- Être détenteur du CACES de la catégorie choisie.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons :

Séances de formation théorique en salle, études de cas concrets, présentation de matériel, exercices théoriques, exercices pratiques de mise en situation de travail suivant le référentiel de formation préconisé par la CNAMTS (R482) et INRS (brochure ED 812), et utilisation des engins de terrassement sur différents types de sols.

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paper-bord ou tableau blanc, films vidéo.

La formation sera assurée par des formateurs expérimentés, experts dans leurs domaines de compétences.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

REGLEMENTATION, NORMALISATION ET TEXTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Les obligations du constructeur.
- Les obligations des employeurs (formation, délivrance de l'autorisation de conduite) et la responsabilité du conducteur.

TECHNOLOGIE

- La classification par catégorie des engins de terrassement.
- La technologie des différents organes des engins de terrassement.
- Les caractéristiques, les utilisations courantes et les avantages et inconvénients des différentes catégories de l'engin de terrassement.
- Les principaux risques : renversement, surcharge occasionnelle, chute, heurt ...

SÉCURITÉ

- Les interdictions
- Les règles de conduite, de circulation, de stationnement.
- L'adéquation des engins de terrassement en fonction de leur utilisation
- Les distances de sécurité.
- Les organes de sécurité et les vérifications et entretien courant à effectuer.
- Les consignes et les manœuvres liées à l'utilisation.

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque demi-journée. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

Une attestation de formation précisant les résultats de l'évaluation finale sera adressée à l'entreprise. Les titres CACES seront délivrés avec la fin de dossier par notre partenaire de formation (FTL, ...).

MODALITES

- **Durée du stage** : 3 jours de 7 heures
- **Coût du stage** : 588 € HT par stagiaire. Minimum de facturation : 1764 € HT par session, hors frais de déplacements et de restauration.
- **Date du stage** : Voir nos conditions particulières
- **Lieu du stage** : Dans les locaux de notre partenaire FTL (41) / vos locaux
- **Référent technique** : Thomas BAGRIN, ACANTHE SAS

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature

Référence formation : Autorisation de conduite R489 INITIALE

Chariots automoteurs de manutention – Catégories 3

Formation conduisant à certification professionnelle : OUI (CNAM)

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNEES

- 2023 : 100 %
- 2024 : 100 %
- 2025 : 100 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l'autorisation de conduite de la catégorie choisie suivant la recommandation R489. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.489 de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES). • Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.

Compétences attestées :

- Conduire et utiliser un chariot automoteur à conducteur porté en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 8) que pratiques (de 9 à 11) :
 - 1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, ...).
 - 2. Connaitre la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
 - 3. Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités.
 - 4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
 - 5. Connaitre et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
 - 6. Connaitre et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
 - 7. Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).

- 8. Connaitre et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
- 9. Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot.
- 10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.
- 11. Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

PARTICIPANTS

- Personnel appelé à effectuer des opérations de manutention et déplacement de charges, nécessitant des connaissances en matière de conduite.
- Personnel appelé à conduire en sécurité des chariots de catégories 3 selon recommandation R-489.

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

- Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.
- Aucune connaissance requise.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons :

Séances de formation théorique en salle, études de cas concrets, présentation de matériel, exercices théoriques, exercices pratiques de mise en situation de travail suivant le référentiel de formation préconisé par la CNAMTS (R489) et INRS (brochure ED 812), et utilisation des chariots sur différents types de sols.

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paper-bord ou tableau blanc, films vidéo.

La formation sera assurée par des formateurs expérimentés, experts dans leurs domaines de compétences.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

REGLEMENTATION, NORMALISATION ET TEXTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Les obligations du constructeur.
- Les obligations des employeurs (formation, délivrance de l'autorisation de conduite) et la responsabilité du conducteur.

TECHNOLOGIE

- La classification par catégorie des chariots.
- La technologie des différents organes des chariots.
- Les caractéristiques, les utilisations courantes et les avantages et inconvénients des différentes catégories de chariot.
- Les principaux risques : renversement, surcharge occasionnelle, chute, heurt ...

SÉCURITÉ

- Les interdictions
- Les règles de conduite, de circulation, de stationnement.
- L'adéquation des chariots en fonction de la charge nominale, de la hauteur de travail, de la nature du travail, du lieu.
- Les distances de sécurité.
- Les organes de sécurité et les vérifications et entretien courant à effectuer.
- Les consignes et les manœuvres liées à l'utilisation.

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque demi-journée. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

Une attestation de formation précisant les résultats de l'évaluation finale sera adressée à l'entreprise.

MODALITES

- **Durée du stage :** 1 jour de 7 heures
- **Coût du stage :** 780 € HT par session (minimum de facturation), hors frais de déplacements et de restauration.
- **Date du stage :** Voir nos conditions particulières
- **Lieu du stage :** Dans vos locaux
- **Référent technique :** Thomas BAGRIN, ACANTHE SAS

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature

Référence formation : Autorisation de conduite INITIALE

Chariots automoteurs de manutention – Catégories 1A à 7

Formation conduisant à certification professionnelle : OUI (CNAM)

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNEES

- 2023 : 100 %
- 2024 : 100 %
- 2025 : 100 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l'autorisation de conduite de la catégorie choisie suivant la recommandation R486. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.489 de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES). • Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.

Compétences attestées :

- Conduire et utiliser un chariot automoteur à conducteur porté en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 8) que pratiques (de 9 à 11) :
 - 1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, ...).
 - 2. Connaitre la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
 - 3. Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités.
 - 4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
 - 5. Connaitre et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
 - 6. Connaitre et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.

- 7. Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
- 8. Connaitre et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
- 9. Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot.
- 10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.
- 11. Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

PARTICIPANTS

- Personnel appelé à effectuer des opérations de manutention et déplacement de charges, nécessitant des connaissances en matière de conduite.
- Personnel appelé à conduire en sécurité des chariots de catégories 1A à 7 selon recommandation R-489.

NIVEAU DE CONNAISSANCE REQUIS

- Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.
- Aucune connaissance requise.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons :

Séances de formation théorique en salle, Etudes de cas concrets, Présentation de matériel, Exercices théoriques, Exercices pratiques de mise en situation de travail suivant le référentiel de formation préconisé par la Cnamts (R489) et INRS (brochure ED 812), et utilisation des chariots sur différents types de sols. Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, Paper-bord ou tableau blanc, Films vidéo.

La formation sera assurée par des formateurs expérimentés, experts dans leurs domaines de compétences.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

REGLEMENTATION, NORMALISATION ET TEXTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

- Les obligations du constructeur.
- Les obligations des employeurs (formation, délivrance de l'autorisation de conduite) et la responsabilité du conducteur.

TECHNOLOGIE

- La classification par catégorie des chariots.
- La technologie des différents organes des chariots.
- Les caractéristiques, les utilisations courantes et les avantages et inconvénients des différentes catégories de chariot.
- Les principaux risques : renversement, surcharge occasionnelle, chute, heurt ...

SÉCURITÉ

- Les interdictions.
- Les règles de conduite, de circulation, de stationnement.
- L'adéquation des chariots en fonction de la charge nominale, de la hauteur de travail, de la nature du travail, du lieu.
- Les distances de sécurité.
- Les organes de sécurité et les vérifications et entretien courant à effectuer.
- Les consignes et les manœuvres liées à l'utilisation.

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque demi-journée. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

Une attestation de formation précisant les résultats de l'évaluation finale sera adressée à l'entreprise.

MODALITES

- **Durée du stage :** 1 jour de 7 heures
- **Coût du stage :** 780 € HT la session (minimum de facturation), hors frais de déplacements et de restauration.
- **Date du stage :** Voir nos conditions particulières
- **Lieu du stage :** Dans vos locaux
- **Référent technique :** Thomas BAGRIN, ACANTHE SAS

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature

Référence formation : SST initiale

Devenir Sauveteur Secouriste du Travail

Formation conduisant à certification professionnelle : OUI (INRS)

Document de référence : Dispositif SST – Version 8 – 01/2021

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNEES

- 2023 : 100 %
- 2024 : sans objet
- 2025 : 100 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir la capacité de porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise, • Être acteur de la prévention dans l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> • Épreuve certificative n°1 : <p>Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le Jury.</p> <p>La situation de travail du scénario de l'épreuve proposé devra être crédible et devra comporter au minimum les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 victime / 1 lésion, • 1 ou plusieurs dangers persistants, • 1 ou plusieurs témoins, • Des moyens de simulation adaptés à la situation de travail choisie. <p>Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.</p> • Épreuve certificative n°2 : <p>Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le Jury (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.</p>

Compétences attestées :

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
2. Protéger de façon adaptée
3. Examiner la victime
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
5. Secourir la victime de manière appropriée
6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

PARTICIPANTS

Formation tous publics.

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

- Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.
- Sans connaissance particulière.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons : Voir annexe 1.

Séances de formation théorique en salle, études de cas concrets, présentation de matériel, exercices théoriques, exercices pratiques de mise en situation, jeux de rôles.

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paper-bord ou tableau blanc, films vidéo.

La formation sera assurée par des formateurs expérimentés, experts dans leurs domaines de compétences.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

JOUR 1 - 1^{ère} demi-journée :

- Introduction
- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
- Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
- Être capable de réaliser une protection adaptée

JOUR 1 – 2^{ème} demi-journée :

- Être capable d'examiner la(les) victime(s) pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Être capable de secourir la victime de manière appropriée

JOUR 2 - 1^{ère} demi-journée :

- Être capable de secourir la victime de manière appropriée (suite)

JOUR 2 – 2^{ème} demi-journée :

- Être capable de secourir la victime de manière appropriée (suite et fin)
- Test de validation des acquis
- Synthèse de fin de formation

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque demi-journée. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

En ouverture de la deuxième journée, une évaluation orale par questionnement est réalisée afin d'évaluer les connaissances en cours d'acquisition.

Une attestation de formation précisant les résultats de l'évaluation finale sera adressée à l'entreprise.

MODALITES

- **Durée du stage :** 2 jours de 6 heures
- **Coût du stage :** 338 € HT par stagiaire. Minimum de facturation : 1352 € HT par session, hors frais de déplacements et de restauration.
- **Date du stage :** Voir nos conditions particulières
- **Lieu du stage :** Dans nos locaux / vos locaux
- **Référent technique :** Thomas BAGRIN, ACANTHE SAS

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature

Annexe 1 : matériel pédagogique

Nombre d'apprenants	0 à 3	4 à 10	11 à 14
Effectif formateur(s)	0	1	2
Infrastructure / Matériels	Quantité		
Salle de formation avec écran de projection	1		
Chaises	1 par participant		
Tables	Non déterminée		
Ordinateur + vidéoprojecteur + accessoires	1		
Tableau blanc + jeu de feutre	1		
Tableau papier + jeu de feutre	1		
Dossier administratif de stage : Fiche d'émargement de présence Fiche récapitulative de l'évaluation certificative Documents d'évaluation de la formation (colloque) Attestation de fin de formation	1 dossier par session		
Recommandations et documents de l'INRS (Quickplace)	1 par formateur		
Déroulé pédagogique d'ACANTHE	1 par formateur		
Plan d'intervention SST de l'INRS	1		
Jeu de grille de certification SST de l'INRS	1 par participant		
Coupe de tête articulée	1		
Tapis de sol	3		
Mannequin de réanimation cardio-pulmonaire « adulte » et matériel de rechange (consommable)	1		
Mannequin de réanimation cardio-pulmonaire « enfant » et matériel de rechange (consommable)	1		
Mannequin de réanimation cardio-pulmonaire « nourrisson » et matériel de rechange (consommable)	1		
DAE d'entraînement	1		
Matériels de simulation pour mise en situation	1		
Matériels d'entretien des mannequins (lingette nettoyante)	Non déterminée (stock)		
Carnet de suivi hygiène	1		
Matériels de simulation de blessure	1		

Référence formation : MAC SST

Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail

Formation conduisant à certification professionnelle : OUI (INRS)

Document de référence : Dispositif SST – Version 8 – 01/2021

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNEES

- 2023 : 100 %
- 2024 : sans objet
- 2025 : 100 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir la capacité de porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise, • Être acteur de la prévention dans l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> • Épreuve certificative n°1 : <p>Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le Jury.</p> <p>La situation de travail du scénario de l'épreuve proposé devra être crédible et devra comporter au minimum les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 victime / 1 lésion, • 1 ou plusieurs dangers persistants, • 1 ou plusieurs témoins, • des moyens de simulation adaptés à la situation de travail choisie. <p>Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.</p> • Épreuve certificative n°2 : <p>Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le Jury (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.</p>

Compétences attestées :

2. Protéger de façon adaptée
3. Examiner la victime
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
5. Secourir la victime de manière appropriée
6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

PARTICIPANTS

Formation pour des personnes justifiant d'une formation initiale SST ou d'un recyclage de moins de 2 ans.

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

- Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.
- Être déjà secouriste de travail de moins de 2 ans.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons : Voir annexe 1.

Séances de formation théorique en salle, études de cas concrets, présentation de matériel, exercices théoriques, exercices pratiques de mise en situation, jeux de rôles.

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paper-bord ou tableau blanc, films vidéo.

La formation sera assurée par des formateurs expérimentés, experts dans leurs domaines de compétences.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

JOUR 1 - 1^{ère} demi-journée :

- Introduction
- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
- Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
- Être capable de réaliser une protection adaptée
- Être capable d'examiner la(les) victime(s) pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Être capable de secourir la victime de manière appropriée

JOUR 1 - 2^{ème} demi-journée :

- Être capable de secourir la victime de manière appropriée (suite)
- Être capable de secourir la victime de manière appropriée (suite et fin)
- Test de validation des acquis
- Synthèse de fin de formation

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque demi-journée. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

Une attestation de formation précisant les résultats de l'évaluation finale sera adressée à l'entreprise.

MODALITES

- **Durée du stage :** 1 jour de 6 heures
- **Coût du stage :** 169 € HT par stagiaire. Minimum de facturation : 676 € HT par session, hors frais de déplacements et de restauration.
- **Date du stage :** Voir nos conditions particulières
- **Lieu du stage :** Dans nos locaux / vos locaux
- **Référent technique :** Thomas BAGRIN, ACANTHE SAS

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature

Annexe 1 : matériel pédagogique

Nombre d'apprenants	0 à 3	4 à 10	11 à 14
Effectif formateur(s)	0	1	2
Infrastructure / Matériels	Quantité		
Salle de formation avec écran de projection	1		
Chaises	1 par participant		
Tables	Non déterminée		
Ordinateur + vidéoprojecteur + accessoires	1		
Tableau blanc + jeu de feutre	1		
Tableau papier + jeu de feutre	1		
Dossier administratif de stage : Fiche d'émargement de présence Fiche récapitulative de l'évaluation certificative Documents d'évaluation de la formation (colloque) Attestation de fin de formation	1 dossier par session		
Recommandations et documents de l'INRS (Quickplace)	1 par formateur		
Déroulé pédagogique d'ACANTHE	1 par formateur		
Plan d'intervention SST de l'INRS	1		
Jeu de grille de certification SST de l'INRS	1 par participant		
Coupe de tête articulée	1		
Tapis de sol	3		
Mannequin de réanimation cardio-pulmonaire « adulte » et matériel de rechange (consommable)	1		
Mannequin de réanimation cardio-pulmonaire « enfant » et matériel de rechange (consommable)	1		
Mannequin de réanimation cardio-pulmonaire « nourrisson » et matériel de rechange (consommable)	1		
DAE d'entraînement	1		
Matériels de simulation pour mise en situation	1		
Matériels d'entretien des mannequins (lingette nettoyante)	Non déterminée (stock)		
Carnet de suivi hygiène	1		
Matériels de simulation de blessure	1		

Référence formation : TMD

Formation au Transport de Marchandises Dangereuses - §1.3 de l'ADR

Formation conduisant à certification professionnelle : NON

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNEES

- 2023 : 100 %
- 2024 : 100 %
- 2025 : 100 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les obligations réglementaires concernant le Transport de Marchandises Dangereuses. • Connaître les protocoles de chargement et déchargement des Marchandises Dangereuses du site. • Connaitre les documents à fournir et à signer, les contrôles obligatoires à effectuer, et les équipements des véhicules requis 	<p>En fin de session, afin d'évaluer les acquis de la formation,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un questionnaire de type QCM sera proposé aux participants. Pour valider les acquis, une note de 12/20 est requise.

PARTICIPANTS

Personnes appelées à intervenir dans le flux logistique de marchandises dangereuses (achat, livraison, chargement, déchargement, emballage, étiquetage des colis, expédition, ...)

- Personnel appelé à effectuer des opérations de chargement/déchargement de MD
- Personnel appelé à appliquer des procédures de réception de véhicules
- Toute personne qui emballe ou étiquette une marchandise dangereuse destinée au transport
- Toute personne qui complète les documents d'expédition de marchandises dangereuses

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

- Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.
- Maîtrise de son poste de travail dans le flux logistique.

Cette formation spécifique a été construite pour répondre à vos besoins, les participants ne possédant pas le niveau de connaissance requis ne pourront pas intégrer cette session.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons : séances de formation théorique en salle, études de cas concrets adaptés à votre entreprise, exercices théoriques.

Matériel pédagogique : vidéoprojecteur, paper-bord ou tableau blanc.

La formation sera assurée par des formateurs expérimentés, experts dans leurs domaines de compétences.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

1^{ère}heure :

- Le contenu de la réglementation ADR
- Connaissances réglementaires : généralités sur la réglementation ADR

2^{ème}heure :

- Les différents risques des marchandises dangereuses
- Le classement des marchandises
- La signification des différents code ADR
- Exercices théoriques

3^{ème}heure :

- Etude des cas concrets de l'entreprise
- Procédures existantes dans l'entreprise

Dernière 1/2 heure :

- Conclusions
- QCM

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque demi-journée. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

Une attestation de formation précisant les résultats de l'évaluation finale sera adressée à l'entreprise.

MODALITES

- **Durée du stage** : 3,5 heures
- **Coût du stage** : 221 € HT par stagiaire. Minimum de facturation : 884 € HT par session, hors frais de déplacements et de restauration.
- **Date du stage** : Voir nos conditions particulières
- **Lieu du stage** : Dans vos locaux
- **Référent technique** : Isabelle TRICOT, La Clé de 7

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature

Référence formation : Ris. Chim. **FORMATION RISQUE CHIMIQUE**

Formation conduisant à certification professionnelle : NON

TAUX DE REUSSITE DES 3 DERNIERES ANNÉES

- 2023 : sans objet
- 2024 : 100 %
- 2025 : 100 %

OBJECTIFS	MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none">• Connaitre les pictogrammes et les obligations d'étiquetage• Connaitre les risques des produits chimiques• Connaitre les moyens de prévention sur le site (EPC, EPI)	<ul style="list-style-type: none">• Application sur des cas concrets du site

PARTICIPANTS

Module de formation construit sur mesure.

Sensibilisation au risque chimique pour l'ensemble du personnel.

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

- Vérification par l'employeur de l'aptitude à lire et à écrire le français.
- Sans connaissance particulière.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET ENCADREMENTS

Les moyens pédagogiques que nous utilisons : Séances de formation théorique en salle, Etudes de cas concrets (AT du site, mode opératoire de fabrication).

Matériel pédagogique : Vidéoprojecteur, Paper-bord ou tableau blanc, Films vidéo.

La formation sera assurée par Mme Isabelle TRICOT, formatrice et consultante depuis 2012.

PARCOURS PEDAGOGIQUE

1^{ère} heure

- Présentation des stagiaires et des objectifs de la formation
- Dangers des produits chimiques
- Les pictogrammes et les obligations d'étiquetage

2^{ème} heure

- Les produits dangereux du site
- Les moyens de prévention mis en place sur le site
- Les EPI pour s'en protéger
- Application sur des cas concrets du site

SUIVI DE LA FORMATION

La présence des stagiaires à l'action de formation sera attestée par l'émargement d'une feuille de présence pour chaque session. Cette feuille est contresignée par le formateur et le représentant de l'organisme.

MODALITES

- **Durée du stage :** 2 heures (4 sessions de 2 heures sur 1 jour – 430 euros HT la session)
- **Coût du stage :** 1720 euros HT la journée, hors frais de déplacements et de restauration
- **Date du stage :** Voir nos conditions particulières
- **Lieu du stage :** Dans vos locaux
- **Référent technique :** Isabelle TRICOT, Cabinet La Clé de 7

ATTENTION, afin d'informer vos stagiaires, il vous est demandé de leur présenter ce programme avant leur inscription à la formation.

Par ma signature, j'atteste de cette présentation.

Nom, Prénom :

Fonction dans l'entreprise :

Signature